



Défense de la nation

GAUCHE ET CONSCRIPT AMOUR ET DÉSAMO

S'il s'agit d'un dispositif bien différent de son lointain ancêtre, le service national universel expérimenté par Emmanuel Macron fait ressurgir les divisions historiques qui ont animé la gauche à propos de la conscription.

PAR HADRIEN BRACHET

De Jean-Jacques Rousseau à... Jean-Luc Mélenchon ? « *Tout citoyen doit être soldat par devoir, nul ne doit l'être par métier* », estimait le philosophe en 1772. Exactement deux cent cinquante ans plus tard, le chef de file des Insoumis plaidait durant sa dernière campagne présidentielle pour le retour d'une « *conscription citoyenne* »... pas nécessairement

militaire. Un entre-deux qui illustre au plus haut point le tiraillement historique de la gauche sur le service national, entre tradition syndicale antimilitariste et courant souverainiste fidèle à l'idéal, issu de la Révolution française, d'une patrie défendue par ses citoyens.

Car si, en 1790, la Constituante rejeta d'abord la conscription, ce sont bien les révolutionnaires qui ouvrirent la voie à la défense de la

nation par son peuple, en opposition à une armée royale fondée sur le privilège de la naissance. Robespierre lui-même plaida pour remplacer l'armée permanente par la Garde nationale, et, surtout, en 1791, puis en 1792, les levées de volontaires permirent de faire face aux armées étrangères venues sauver la monarchie. Un tournant qui aboutit en 1793 à la « levée en masse », première ancêtre de la conscription,

Bridgeman Images

LE SNU DE MACRON DIVISE ENCORE

Dans son allocution du 31 décembre, le président a promis de poser « dans les toutes prochaines semaines les jalons d'un service national universel ». Une idée qui divise la gauche. Si Marie-Françoise Bechtel, ex-députée chevenementiste, plaide pour le rendre obligatoire et le faire durer au moins trois mois, les écologistes s'inquiètent d'une « militarisation de la jeunesse ». Quant à Jean-Luc Mélenchon, il proposait en 2022 une « conscription citoyenne » de neuf mois rémunérée au smic qui pourrait prendre une forme civile ou militaire. ■

qui réquisitionna 300 000 hommes parmi « les célibataires et veufs sans enfant de 18 à 40 ans ».

Pourtant, comme le rappelle l'historienne Annie Crépin dans son *Histoire de la conscription* (1), ce fut surtout la victoire de Valmy face à la Prusse, quelques mois plus tôt, qui fut la légende fondatrice, « qui séduisit la gauche et l'extrême gauche, d'un peuple qui ne devait sa victoire qu'à la justesse de sa cause, même s'il était infiniment moins instruit au point de vue militaire que l'armée prussienne ». Un mythe dont la gauche ne cessa de se réclamer tout au long du XIX^e siècle pour mieux dénoncer les écarts de la hiérarchie militaire, perçue comme dévoyant les idéaux de la Révolution française.

D'autant que les premières ébauches du service militaire, qu'elle critiqua, ne furent ni réellement égalitaires ni universelles. En 1798, si la loi Jourdan fonde la conscription, cette dernière consiste seulement en une inscription obligatoire sur des listes pour tous les citoyens de 20 à 25 ans mais laisse aux Assemblées le droit de choisir chaque année le chiffre du contingent. Dès 1814, la charte constitutionnelle de la Restauration l'abolit, avant que le régime la rétablisse en 1818 mais en la limitant à un petit nombre d'hommes, avec des systèmes de tirage au sort et de remplacement, permettant à ceux qui étaient prêts à y mettre le prix d'y échapper. Jusqu'au Second Empire, le système demeure intrinsèquement inégalitaire.

C'est seulement au lendemain de la défaite de Sedan que la situation commence à évoluer. La loi du 27 juillet 1872 inscrit pour la première fois dans le droit le principe de l'universalisation du service personnel – et plus seulement de l'inscription sur les listes. Cependant, de multiples exceptions demeurent et, encore marquée par la répression de la Commune, toute une partie de la gauche, socialistes en tête, continue d'entretenir une défiance envers l'armée. « Très tôt s'est développé à gauche un antimilitarisme, véhiculé par le syndicalisme et les anarchistes, qui s'oppose à une armée vue comme force de répression du mouvement ouvrier », note Odile Roynette, professeure d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne. Mais, en cette fin de XIX^e siècle, marquée du sceau de l'affaire Dreyfus, cet antimilitarisme de gauche n'est pour autant « pas absolu », comme l'expliquait Annie Crépin dans les *Cahiers Jaurès* (2) en 2013, il est « relatif à un type d'armée qui n'est pas encore l'armée du peuple mais est le bras armé de la bourgeoisie ».

Jaurès le réconciliateur
Selon Odile Roynette, la « tentative de réconciliation » entre la gauche et l'armée vient de Jean Jaurès. Celui qui associa intrinsèquement le socialisme à la République rêve d'une défense vraiment citoyenne – sur le modèle des milices – plus prompte, à son avis, à garantir la paix. Il promeut un service militaire court et démocratique, qui s'impose à tous. « Il considère, dans le droit fil de l'héritage de la Révolution, que le service accompli par le citoyen est une possible expression de la nation idéale et l'incarnation de l'armée idéale, décrivait Annie Crépin dans le texte cité plus haut. Mais ce service risque d'être l'instrument d'une armée de caserne si les deux ans ne réalisent pas toutes leurs virtualités démocratiques. » Loin de s'y opposer, le leader socialiste, auteur de *l'Armée nouvelle* (1911), voit dans le service militaire obligatoire, s'il respecte certaines conditions, un gage d'égalité et de brassage social.

En 1905, si ce n'est pour eux qu'une étape vers une armée idéale, les socialistes votent la loi qui supprime définitivement le tirage au

sort et porte à deux ans la durée du service militaire pour tous.

Après l'assassinat de Jaurès et l'entrée dans le conflit mondial, les socialistes se rallient à l'Union sacrée. Une décision qui provoquera d'importantes frictions au cours du congrès de Tours, en 1920, sans que cela débouche dans l'entre-deux-guerres sur un rejet durable de la conscription en tant que telle. En 1935, devant la montée en puissance de l'Allemagne nazie, Léon Blum estime que « la protection militaire réelle d'un pays n'est pas dans les lourds effectifs permanents », mais « dans ce que les révolutionnaires ont appelé la levée en masse ».

Après la Libération, un service militaire d'un an est réinstauré, avant de prendre le nom de « service national » par une ordonnance de 1959. Toutefois, l'avènement de la dissuasion nucléaire, censée requérir une poignée de techniciens plutôt que des masses de soldats, l'expérience traumatisante de la guerre d'Algérie et le développement de la société de consommation remettent en cause l'existence du service militaire. Même à gauche. Si bien que, en 1997, c'est sous le gouvernement de Lionel Jospin qu'est adoptée la suspension du service national, voulue par Jacques Chirac. Si les socialistes votent le texte, le groupe communiste s'abstient. Signe de l'absence de consensus sur le sujet.

Et, un quart de siècle plus tard, les choses n'ont pas vraiment changé : l'éventuel retour d'un service national continue de diviser profondément la gauche. ■

(1) Gallimard, 2009.

(2) « Avant l'Armée nouvelle : les socialistes, Jaurès, et la défense nationale », d'Annie Crépin, *Cahiers Jaurès*, janvier-juin 2013.

ON,
JR

NI ÉGALITAIRE

NI UNIVERSEL

En 1798, la loi dite Jourdan instaure l'inscription obligatoire sur des listes pour les jeunes de 20 à 25 ans. Mais cette première ébauche de service militaire permet à ceux qui peuvent payer d'y échapper.